



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse

2021

**Conférence de presse**  
de rentrée de l'enseignement  
supérieur

# Le mot du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Une rentrée 2021 particulière de par sa normalité...

Nous pouvons dire que nous y sommes parvenus, tous ensemble : étudiants, établissements d'enseignement supérieur, CROUS, services de l'Etat et collectivités territoriales.

Nous avons traversé une année 2020 mouvementée mais, comme l'a souligné Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédérique Vidal, lors de sa conférence de presse #MaRentrée2021 du 9 juillet dernier, l'essentiel a été préservé :

- les formations ont été assurées ;
- la qualité des diplômes a été garantie ;
- avec le numérique, les pédagogies se sont aventurées hors des sentiers battus ;
- l'accompagnement social s'est démultiplié.

Au cours de cette année, nous avons beaucoup appris.

Appris des étudiants, qui ont su faire preuve d'une résilience exceptionnelle et nous ont démontré que la « *génération Z* » était plus que jamais attachée à l'enseignement en présentiel.

Appris de l'université et des établissements d'enseignement supérieur qui, au-delà de leur rôle premier d'institutions de transmission des savoirs, ont su incarner, avec le soutien des CROUS et l'engagement des associations étudiantes, un véritable refuge pour les jeunes en situation de précarité et maintenir un lien social si essentiel en cette période difficile.

Appris de la recherche, qui s'est pleinement mobilisée dans la lutte contre la pandémie.

Le monde de l'enseignement supérieur, dans son ensemble, a démontré une inventivité, une agilité, et un sens profond de la solidarité. Cela mérite d'être salué.

Quelles défis voulons-nous relever pour l'année à venir en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Nous poursuivrons notre principal objectif : développer les coordinations de proximité et favoriser la prise de décision au plus près des acteurs grâce aux outils existants (dialogue stratégique et de gestion annuel, PIA 4, contrats de site, campus des métiers et des qualifications, campus connectés, cartographie des formations, ...) et au développement d'initiatives de copilotage sur des problématiques telles que la vie étudiante, la culture scientifique et technique ou le maillage territorial de campus dans des villes « d'équilibre ».

Je vous souhaite à tous et toutes, une belle rentrée 2021-2022.

## **Philippe Dulbecco**

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Rentrée 2021 : Accueillir 100% des étudiants et déployer la vaccination

La circulaire de rentrée 2021 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation précise les orientations relatives aux mesures sanitaires applicables dans les établissements : reprise des enseignements présentiels et de l'ensemble des activités des établissements d'enseignement supérieur, poursuite de la stratégie de tests, promotion active de la vaccination par les établissements par la mise en place d'une promotion adaptée et de la facilitation de l'accès aux vaccins.

- retour sur les campus 100% en présentiel pour tous les étudiants ;
- port du masque et respect des gestes barrières obligatoires, sans application de jauge ;
- tous les étudiants vaccinés continueront de bénéficier du présentiel dans tous les cas de figures : en cas de cluster, seuls les étudiants positifs et cas contact seront isolés, tout en pouvant bénéficier d'une continuité pédagogique ;
- absence de pass sanitaire pour accéder aux enseignements mais une application pour certaines activités seulement ;
- organisation d'activités festives par des associations étudiantes, culturelles et sportives sans lien avec le cursus de formation (ouverte à d'autres publics que les étudiants et les personnels ou organisées en dehors du campus) ou accueillant des participants ou du public extérieur à l'établissement ;
- réalisation de séminaires et colloques scientifiques accueillant des participants extérieurs ou dont l'effectif est supérieur à 50 personnes ;
- présence d'un site dans chaque campus principal, piloté par l'ARS ;
- dans certains cas, les Services de santé universitaires pourront être centres de vaccination (pour les campus les plus petits ou excentrés les étudiants pourront être envoyés dans un centre de proximité).

**A NOTER** : Lorsqu'une activité sportive non soumise au contrôle du pass sanitaire au sein de l'établissement est organisée par ce dernier dans une structure externe, dans des espaces et à des horaires qui lui sont dédiés, **sans cohabitation avec d'autres publics**, il n'y a pas lieu de soumettre son accès au pass sanitaire pour l'ensemble des étudiants.

## **Contenu de la circulaire de rentrée universitaire 2021 (diffusion 5 août 2021) :**

### ***Enseignements présentiels***

A compter de la rentrée prochaine, les établissements d'enseignement supérieur accueillent les étudiants à concurrence de leur capacité d'accueil globale.

Des mesures spécifiques de distanciation dans les salles d'enseignements ou d'hybridation des formations pourront être prises dans les établissements selon l'évolution de la situation sanitaire.

### ***Les bibliothèques universitaires***

A compter de la rentrée prochaine, les bibliothèques universitaires peuvent accueillir les étudiants dans la limite de leur capacité d'accueil totale et selon les horaires fixés par l'établissement sous réserve d'une dégradation de la situation sanitaire au plan territorial ou national.

L'ensemble des gestes barrières que prévoira la réglementation à la rentrée devront être strictement appliqués.

### ***Les examens***

Ils peuvent être organisés en présentiel ou distanciel, au libre choix de l'établissement.

Il est recommandé de prévoir des modalités de contrôle de connaissance permettant une bascule de l'ensemble des examens à distance en cas de dégradation de la situation sanitaire et/ou une prise en compte du contrôle continu.

Conformément à la réglementation, les modalités de contrôle des connaissances devront être adoptées au plus tard dans le mois suivant la rentrée.

Il est recommandé de prévoir dès ce stade différentes options en fonction des évolutions possibles de la situation sanitaire ainsi que les conditions de choix des différentes options.

Il est rappelé que les étudiants Covid+ ou cas contact convoqués à un examen pendant leur période d'isolement ne peuvent y prendre part.

Dès lors, afin de favoriser le respect de leur isolement, et ainsi d'assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des étudiants devant passer les examens et des agents chargés de les encadrer, il appartient aux établissements d'organiser des sessions de substitution au bénéfice des soumis à isolement.

Ces sessions doivent se tenir dans les deux mois qui suivent leur absence dûment justifiée - avec un délai de prévenance de 14 jours.

## ***Respect des gestes barrières***

Dans les espaces clos, le port du masque reste obligatoire.

Les établissements doivent fournir des masques aux agents.

L'ensemble des gestes barrières et autres consignes sanitaires que prévoira la réglementation à la rentrée devront être strictement appliqués.

L'accès aux espaces collectifs au service des usagers ou des agents devra notamment respecter ces consignes. Une attention particulière doit être apportée à la préservation de la qualité de l'air et de l'aération des salles.

Les établissements peuvent recourir à des dispositifs de mesure du dioxyde de carbone dans l'air. Les autres mesures prévues dans les précédentes circulaires relatives aux mesures sanitaires<sup>1</sup> doivent être mises en œuvre.

## ***Reprise d'autres activités***

L'ensemble des activités se déroulant habituellement dans les établissements d'enseignement supérieur pourront reprendre à la rentrée, dans le respect des gestes barrières qui seront applicables à la rentrée.

## ***Restauration universitaire***

Elle sera organisée dans le respect des protocoles qui seront alors applicables à la restauration collective, et en tenant compte d'une éventuelle dégradation de la situation sanitaire territoriale ou nationale.

## ***Organisation d'événements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs***

Dans les conditions prévues par la loi et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'accès aux activités et événements suivants organisés dans les établissements sera soumis au contrôle d'un pass sanitaire ainsi qu'aux protocoles sanitaires définis par les ministères chargés des sports et de la culture :

Les organisateurs de ces différentes manifestations doivent indiquer aux chefs d'établissements et aux participants comment les consignes en vigueur au moment de l'événement seront prises en compte et préciser quels moyens seront mis en place pour vérifier qu'elles seront respectées.

Les établissements accueillant ces événements devront s'assurer du respect de cette obligation légale dans les conditions et selon les modalités définies par la réglementation.

Une instruction spécifique viendra détailler le régime applicable aux activités festives organisées par des associations étudiantes

## Tests

La stratégie de tests déployée dans les établissements depuis février avec les tests antigéniques et depuis mai avec les autotests doit être poursuivie à la rentrée, conformément aux circulaires MSS-MESRI du 21 janvier 2021 et du 16 avril 2021.

Il est donc demandé aux établissements d'enseignement supérieur public sous tutelle du MESRI de continuer à déployer une offre de tests antigéniques et à distribuer des autotests au bénéfice des étudiants et des agents.

Tous les établissements d'enseignement supérieur peuvent se procurer des autotests auprès des fournisseurs référencés par le ministère de la santé dont la liste est consultable sur le site : <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>.

Cette liste est mise à jour régulièrement.

Les établissements publics et les EESPIG peuvent également s'approvisionner auprès de l'UGAP en contactant l'agence UGAP dont ils dépendent.

Les établissements publics sous tutelle MESRI et les CROUS seront financièrement compensés pour les achats de tests antigéniques, autotests<sup>5</sup>, et recrutements de médiateurs de lutte anticovid. Un recensement de ces coûts sera réalisé auprès des établissements en fin d'année 2021.

## Vaccination

Afin de parvenir à la couverture vaccinale la plus élevée possible chez les étudiants comme les personnels, les établissements d'enseignement supérieur et les CROUS concourent activement à la promotion de la vaccination.

Il est demandé aux établissements de mettre en place une démarche associant une campagne de promotion adaptée et une facilitation de l'accès aux vaccins. Ils assurent une nouvelle campagne de communication à la rentrée, adaptée en fonction des possibilités de vaccination qui seront offertes aux étudiants et aux personnels.

Il vous appartient de mobiliser par ailleurs les étudiants relais santé, et les référents des résidences universitaires, afin de promouvoir la vaccination auprès des étudiants.

En vue de faciliter la vaccination des étudiants qui le ne seraient pas encore, différentes mesures pourront être mises en œuvre par les établissements :

- installation de barnums de vaccination sur les campus (voir ci-dessous) ;
- orienter précisément les étudiants vers l'offre de vaccination disponible en ville (centres de vaccination, médecins de ville, pharmaciens...) ;
- mettre en œuvre des actions ciblées « d'aller vers » certains publics analysés comme prioritaires (étudiants internationaux, étudiants en résidence universitaire par exemple), en lien avec les caisses primaires d'assurance maladie, qui peuvent organiser des actions d'accompagnement à la vaccination. Les ARS (délégations départementales) peuvent également être sollicitées ;

- offrir une vaccination contre la covid dans les centres de vaccination des SSU qui en ont la capacité.

Une instruction spécifique des ministres de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'intérieur et de la santé et des solidarités sera adressée aux préfets, aux recteurs, aux directeurs généraux des agences régionales de santé ainsi qu'à l'ensemble des chefs d'établissements afin d'organiser des opérations de vaccination des étudiants à la rentrée.

Ces opérations seront organisées par les ARS (délégations départementales).

Elles prendront notamment la forme de déploiement de barnums de vaccination et d'équipes mobiles des ARS dans les établissements.

Une attention particulière doit être apportée à l'ensemble des campus de chaque établissement afin que chaque étudiant puisse bénéficier d'une solution de vaccination de proximité.

Dans le cadre de l'instruction vaccinale spécifique qui sera adressée, il sera demandé aux préfets, recteurs et DG d'ARS de réunir la semaine du 23 août l'ensemble des chefs d'établissements à l'échelle territoriale afin d'organiser un schéma de vaccination accessible à tous.

En parallèle, les établissements, avec leurs services de médecine de prévention, sont invités à maintenir ou mettre en place une offre de vaccination des personnels.

**Focus : le déploiement des dispositifs de vaccination dans les universités de la région académique :**

Dès le mois de juillet, nous avons commencé à travailler sur les protocoles de vaccination des usagers et personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Le rectorat de région académique est intervenu pour solliciter, pour chacun des grands sites concernés, l'université, l'ARS et les collectivités territoriales de manière à préparer au mieux la rentrée universitaire.

L'objectif de cette démarche était de tenir compte des spécificités locales de chaque site pour déployer le dispositif le plus adapté.

A Marseille, la vaccination a été organisée par l'université avec le département et le SDIS. À Nice, c'est avec la métropole que l'Université Côte d'Azur s'est organisée. À l'université de Toulon, l'ARS est intervenue directement ainsi qu'à Avignon avec le SDIS.

Le rectorat a également joué son rôle de chef de file de l'enseignement supérieur en région académique Paca, en relayant les informations sanitaires délivrées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), à tous les établissements d'enseignement supérieur y compris à ceux ne relevant pas de la tutelle du MESRI et en répondant à l'ensemble des questions posées par ces établissements. Quand cela était possible, ils ont également été associés aux dispositifs déployés, en particulier en matière de vaccination.



## ***Conduite à tenir face à un cas de contamination ou à un cluster***

Les étudiants et personnels dont le schéma vaccinal est complet ne sont pas considérés comme cas contacts à risque.

Ce sont désormais les CPAM qui mettent en œuvre le contact tracing.

Il convient de rappeler aux étudiants et aux personnels qui sont cas covid positifs qu'ils doivent se mettre en isolement et qu'ils font connaître leur situation à leur établissement.

Pour les étudiants et personnels qui sont cas contacts à risque, il leur est demandé de se mettre à l'isolement.

Lorsque 3 cas covid positifs ou plus sont détectés dans un même groupe d'enseignement d'une même implantation :

- le périmètre du tracing est établi entre l'ARS et les établissements et le cas échéant, les CROUS ou les associations étudiantes, en lien avec les recteurs de région académique et les préfets de départements ;
- afin de faciliter l'organisation du tracing et la détermination de son périmètre, les étudiants qui le souhaitent peuvent faire connaître leur statut vaccinal à leur établissement ;
- une fois que la liste des étudiants contacts à risque est établie par la CPAM, il est demandé aux établissements d'assurer une continuité pédagogique pour les étudiants cas contacts à risque qui ne pourront plus se rendre aux enseignements en présentiel pendant la durée de leur isolement ;
- une campagne de tests collectifs est organisée selon l'analyse faite de la situation.

Les fiches « stratégie de gestion des cas et cluster » en établissement d'enseignement supérieur et en résidence universitaire seront prochainement mises à jour en conséquence des évolutions ci-dessus.

## ***Suivi des mesures mises en œuvre***

Le dispositif de remontées hebdomadaires de suivi des mesures liées à la crise sanitaire, par le biais de l'application RIAC MESRI, sera suspendu entre le 19 juillet et le 29 août et reprendra ensuite avec certains ajustements (suppression de certains indicateurs comme le taux de présence des étudiants).

Par ailleurs, il sera demandé aux établissements publics sous tutelle MESRI de communiquer aux recteurs de région académique et recteurs délégués pour l'ESRI avant le 1er septembre le dispositif mis en place en matière de vaccination, de tests antigéniques et de distribution d'autotests.

## ***Reprise du travail en présentiel***

Conformément à la circulaire du 26 mai 2021 de la ministre de la transformation et de la fonction publiques relative au télétravail dans la fonction publique de l'Etat, à compter du 1er



septembre, le régime de droit commun sera à nouveau appliqué en matière de télétravail, avec application du nouvel accord-cadre télétravail.

Pour faciliter la reprise du travail sur site des personnels qui ont été éloignés des collectifs de travail durant une longue période (télétravail intégral, ASA, congés, ...), mais également pour préparer les collectifs de travail au retour des personnels, les établissements sont invités à mettre en place un dispositif d'accompagnement de la reprise des activités en présentiel en associant le CHSCT.

Cet accompagnement comprendra une information sur les règles sanitaires à respecter et la mobilisation des dispositifs et des acteurs ressources (notamment les dispositifs d'alerte).

Pourront notamment être mis en place des temps d'échanges collectifs en amont et en aval de la reprise portant sur les modalités de travail ainsi que des espaces d'expressions sur les éventuelles difficultés professionnelles.

### *Dialogue social*

Les CHSCT des établissements, dans leur formation élargie aux représentants des usagers pour les établissements d'enseignement supérieur, ont vocation à être réunis sur les mesures envisagées pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Les services du Ministère, en lien avec les recteurs de région académique et les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces consignes.

### *Les mesures phares de la rentrée*

Plus de 200 millions d'euros complémentaires pour accompagner la rentrée des établissements en finançant leurs missions de recherche.

34 000 nouvelles places financées dans l'enseignement supérieur.

160 millions d'euros pour la transformation numérique de l'enseignement supérieur.

Prolongation du ticket RU à 1 euro pour tous les étudiants boursiers et les étudiants en situation de précarité.

Maintien jusqu'au 31 décembre des aides à l'apprentissage, y compris en master.

Gel des droits d'inscriptions et des loyers pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

Déploiement de distributeurs de protections périodes gratuites.

Poursuite du plan tutorat et des référents en cités universitaires.

Des équipes mobiles de vaccination au plus près des étudiants.

Garantie de la sécurité des semaines d'intégration et événements festifs avec le PASS sanitaire.

Maintien pour l'année universitaire du dispositif « Santé Psy Etudiant » et pérennisation sur l'ensemble de l'année universitaire des 80 nouveaux psychologues recrutés dans les Services de santé universitaires (SSU).

# Les chiffres clés de la rentrée étudiante

## Effectifs nationaux

<b>687 000 bacheliers estimés pour la session 2021</b>	<b>1 522 500 étudiants dans les universités (hors IUT et inscriptions simultanées))</b>
900 néo-bacheliers entrant en première année par rapport à 2020	<b>120 800 étudiants en IUT</b>
<b>2 954 000 étudiants attendus</b> + 2,1 % (soit +59 400) par rapport à 2020	<b>84 400 étudiants en classe préparatoire</b>
	<b>273 800 étudiants en sections de techniciens supérieurs (préparation de BTS par voie scolaire)</b>

## Effectifs Région académique

<b>47 727 bacheliers pour la session 2021</b> -4,2 % de néo-bacheliers entrant en première année par rapport à la session 2020 sur la région académique, 28 519 sur l'académie d'Aix-Marseille, 19 208 sur l'académie de Nice	<b>130 200 étudiants attendus dans les universités et établissements assimilés (en formation initiale y compris IUT)</b>  <b>dont 9 600 étudiants en IUT</b> 6 000 sur l'académie d'Aix-Marseille et 3 600 sur l'académie de Nice
<b>179 000 inscriptions étudiantes attendues à la rentrée 2021</b> + 1 % par rapport à 2020	<b>5 600 étudiants en classe préparatoire</b> 3 100 sur l'académie d'Aix-Marseille 2500 sur l'académie de Nice
	<b>14 800 étudiants en sections de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées (public et privé s/c)</b> 9 500 sur l'académie d'Aix-Marseille 5 300 sur l'académie de Nice

*Ces estimations s'appuient sur les premiers constats partiels de rentrée, et sur les projections liées au nombre de bacheliers et à l'augmentation des effectifs à l'université.*

## Un budget en hausse continue consacré à la réussite des étudiants en 2021-2022

Le budget du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) **est de 24.6 milliards d'euros**. Il progresse de **près de 700 millions d'euros** et constitue ainsi le **4<sup>e</sup> budget de l'État**.

La progression du budget est continue depuis 2017 (+2.4 milliards d'euros depuis 2017) avec une augmentation totale de 11%.

Il est prévu également une hausse des effectifs sous plafond de 650 Equivalent temps plein travaillé (ETPT) en 2022 au bénéfice de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Ces recrutements seront budgétairement réalisés sous plafond stable en redéployant des postes non pourvus là où ils sont le plus utiles et nécessaires.

Les effectifs autorisés sous plafond sont de 252 000 ETPT ; Ils sont répartis entre l'enseignement supérieur (173 000 ETPT), la recherche (66 000 France Relance ETPT) et le réseau des œuvres universitaires et scolaires (13 000 ETPT).

66 Millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des étudiants dans leur réussite.

Ils se traduiront par un abondement de la subvention pour charges de service public versée aux établissements d'enseignement supérieur public pour :

- renforcer les actions en faveur de la réussite étudiante (83 000 places supplémentaires créées dans les établissements d'enseignement supérieur) ;
- poursuivre la réforme des études de santé (augmentation du nombre de places en médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) ;
- mieux prendre en compte les charges et sujétions du personnel (revalorisations salariales)
- prolonger l'accompagnement psychologique des étudiants.

### Contexte budgétaire des établissements d'Enseignement supérieur de la région académique

Les subventions de fonctionnement allouées aux établissements d'enseignement supérieur de la région académique pour l'année 2021 représentent à ce jour 867,6 M€ (notifications non encore définitives).

Elles sont en augmentation de 11,8 M€ par rapport à 2020 (+1,4 %).

Les crédits délégués tiennent compte des moyens alloués dans le cadre de la loi relative à l'Orientation et la réussite des étudiants (ORE) soit un total d'environ 11,6 M€.

# FAVORISER LA REUSSITE ETUDIANTE

## *Une procédure Parcoursup 2021 désormais stabilisée*

### *Les chiffres clés de la procédure Parcoursup 2020/2021*

Cette année, la procédure a concerné **931 000 candidats** qui ont pu postuler via la plateforme auprès de plus de **19 500 formations** proposant des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 6 000 en apprentissage.

**Au total, 590 000 bacheliers** ont reçu au moins une proposition d'admission, soit **93%** d'entre eux, ce qui constitue un **taux supérieur à celui de l'année dernière (92,4 %)**.

Cette progression concerne l'ensemble des bacheliers, quelle que soit la série concernée (générale, technologique et professionnelle).

Pour les étudiants en recherche d'une réorientation, les résultats montrent également un taux de proposition supérieur à 2020, en dépit du plus grand nombre d'inscrits cette année sur Parcoursup (**82,8 % soit 1, 5 point supplémentaire par rapport à 2020**).

Cette évolution positive concerne aussi l'apprentissage : la diversification de l'offre de formation s'est accompagnée d'un plus grand nombre de candidatures (**+ 16 % de candidats supplémentaires**).

Le soutien financier apporté par l'État à l'embauche d'apprentis se traduit de manière concrète par un nombre de candidats admis qui a progressé de **18 % par rapport à 2020**.

Comme chaque année, les services de Parcoursup au niveau national et dans les académies se sont mobilisés pour accompagner les lycéens et étudiants qui ont sollicité l'accompagnement des **commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)**.

Les CAES ont pu mettre à profit l'expérience acquise pour prendre en charge plus rapidement les bacheliers cette année : à l'issue de la procédure, **239 lycéens**, très majoritairement des lycéens professionnels, **continuent à être accompagnés par les CAES**. Ils étaient 591 au terme de la procédure 2020.

Les CAES restent mobilisées avec les universités et les acteurs territoriaux, partenaires des rectorats dans le cadre du plan #1jeune1solution jusqu'à la fin du mois d'octobre pour leur proposer une solution adaptée.

Un bilan plus complet de la session 2021 sera publié prochainement. La note d'analyse détaillée de la phase d'admission pour les néo-bacheliers scolarisés en France produite chaque année par le service statistique ministériel sera également publiée avant la fin du mois d'octobre.

### Région académique

**65 021 candidats ont confirmé au moins un vœu en phase principale**

**56 020 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission, soit 86.2%**

**44 084 candidats ont accepté une proposition\***

**Lycéens issus de Terminale**

**44 220 candidats**

**92% ont reçu une proposition  
BacG, 97% BacT, 89% BacP 78%**

**84% ont accepté une proposition**

*\* la différence entre les candidats qui ont reçu une proposition et les candidats ayant accepté une proposition tient au fait que, comme chaque année, des candidats changent de projets et quittent la procédure pendant la phase d'admission. Cela s'explique par plusieurs raisons : inscription dans une formation hors Parcoursup, projet d'étude à l'étranger, service civique, insertion professionnelle.*

### **L'accompagnement du candidat : de la reformulation des vœux au rôle de la CAES**

Dans chaque territoire de la région académique, cette quatrième campagne parcoursup a pu bénéficier du travail collaboratif fructueux déjà engagé et conduit avec l'ensemble des acteurs.

La très forte mobilisation des équipes éducatives, épaulées par l'expertise des personnels d'orientation favorise un meilleur accompagnement du candidat à chaque étape de la procédure.

Désormais bien installées, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) poursuivent leur action avec l'aide de l'ensemble des partenaires pour accompagner tous les candidats ayant des besoins spécifiques ou étant sans proposition d'admission :

- dès la première phase de résultats, les candidats ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou médicale, charge de famille, sportif de haut-niveau) ont pu solliciter les recteurs pour faire valoir le droit au réexamen de leur dossier mis en place par la loi ORE ;
- dès les 7 résultats au baccalauréat, les candidats sans proposition d'admission ont pu depuis leur dossier demander l'accompagnement individualisé de la CAES de leur académie pour trouver la proposition la plus adaptée à leur projet.

Les CAES ont mobilisé une diversité de solutions : proposition en phase principale, en phase complémentaire, formations en apprentissage, formations spécifiquement dédiées aux CAES telles que les classes passerelles (donnant un droit de suite pour accéder à une formation en STS) etc.

Depuis 2021, une commission à l'échelle de la région académique a été constituée. Elle s'est ensuite déclinée territorialement pour mieux répondre aux besoins exprimés par les candidats qui la sollicitaient.

## Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures



### Cordées de la réussite et Parcours d'excellence dans la région académique

L'égalité des chances est un axe fort de la politique éducative interministérielle : il s'agit de donner à chaque élève les mêmes chances scolaires, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales.

Dans le cadre de la mise en place de la région académique, un Pôle Egalité des Chances a été créé au sein de la nouvelle Direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAIO), avec pour objectif d'impulser, d'accompagner et soutenir sur tout le territoire régional l'engagement des acteurs qui œuvrent pour favoriser la réussite et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves les plus fragiles.

Au regard des éléments de contexte qui pèsent tout particulièrement sur son territoire, la région académique mène en effet depuis longtemps une politique volontariste visant à encourager et faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur des élèves de l'éducation prioritaire et des quartiers de la politique de la ville.

Les dispositifs « cordées » et « parcours d'excellence » ont désormais fusionné pour créer un continuum d'accompagnement du collège jusqu'à l'enseignement supérieur, et augmenter le nombre d'élèves accompagnés notamment en ouvrant davantage les dispositifs aux lycéens professionnels et aux élèves résidant en zone rurale et isolée (BO DGESCO-DGESIP- ANCT du 27/08/2020).

Lancées suite à un appel régional en partenariat avec la collectivité régionale et la politique de la ville, les 53 projets de nouvelles cordées vont développer un ensemble d'actions pour aider l'élève à :

- renforcer ses connaissances et ses compétences scolaires ;
- préparer sa poursuite d'études et son projet d'orientation ;
- développer sa culture générale et sa mobilité.

Les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur sont particulièrement mobilisés pour proposer aux collégiens et lycéens relevant des publics cible un meilleur accompagnement pédagogique et éducatif dans la construction progressive de leur parcours.

## Les campus connectés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 7 nouveaux sites labellisés 2021

Sept sites de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur figuraient parmi les 49 lauréats retenus au terme de la troisième et dernière vague de l'appel à projets « campus connectés » lancé en 2019, dont les résultats ont été annoncés au printemps dernier.

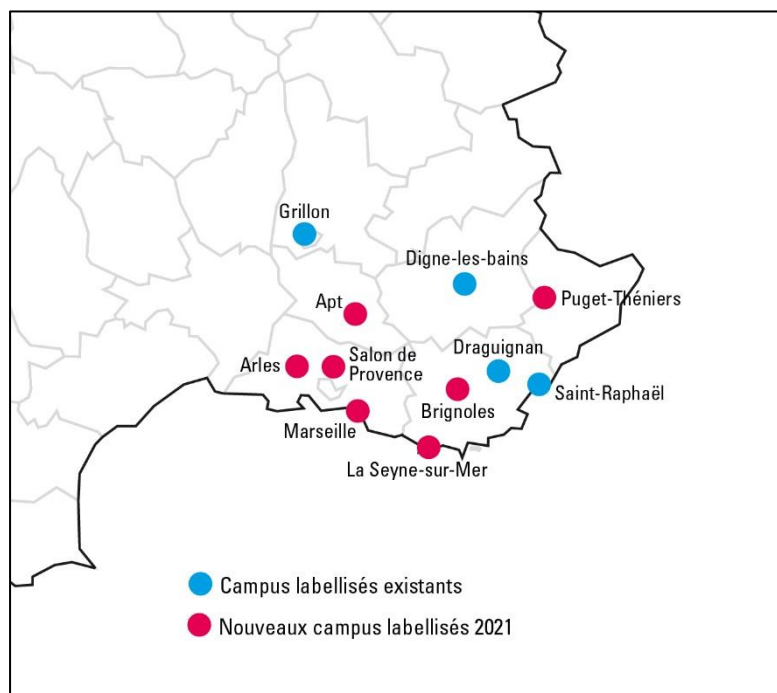
Les campus :

- vallées « Alpes Azur » connectées à Puget-Théniers (06) ;



- Provence verte à Brignoles (83) ;
- de La Seyne-sur-Mer (83) ;
- d'Apt (84) ;
- de la Métropole Aix-Marseille-Provence à Marseille (13) ;
- du Pays salonais à Salon de Provence (13) ;
- d'Arles (13).

La région académique compte donc désormais 11 campus connectés. Les campus qui étaient déjà labellisés étaient les campus Hauts de Provence à Grillon (84), Dracénie Provence Verdon à Draguignan (83), de Saint-Raphaël (83) et de Digne-les-Bains (04).



Ce beau succès traduit un engagement fort des collectivités territoriales, mais également des quatre universités de la région et de l'École Centrale de Marseille, partenaires de ces projets, en faveur de l'accès pour tous à l'enseignement supérieur.

La région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur a saisi très tôt l'intérêt majeur de cet outil pour permettre aux acteurs locaux de construire ensemble une organisation territoriale de l'ESRI, afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants et aux impératifs de développement des territoires.

Aujourd'hui, grâce aux campus connectés, les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. Ces lieux d'apprentissage conviviaux et connectés répondent véritablement aux enjeux actuels de l'enseignement supérieur.

La prochaine étape, même si le maillage territorial de campus est désormais bien étoffé, avec 11 sites, serait d'offrir aux étudiants inscrits dans les campus connectés de la région, un large catalogue de formations, coordonné au niveau régional. Cela leur permettrait de pouvoir en première intention, quand cela est possible, s'inscrire à une formation dispensée par l'une des 4 universités ou par l'école centrale de Marseille, toutes partenaires du dispositif.

Il est donc primordial de construire une relation renforcée entre les campus connectés (et leurs étudiants), et les universités et établissements de la région académique.

## La mise en œuvre de la réforme des études de santé

La réforme des études de santé, inscrite dans le plan « Ma Santé 2022 », répondait à une volonté partagée d'ouvrir le champ des possibles des étudiants et de diversifier les voies d'accès aux filières de santé.

Cette volonté a ainsi conduit le ministère, tout en maintenant une sélectivité gage de qualité de la formation, à mettre fin au numerus clausus et à la PACES et, plus généralement, à réinventer le parcours universitaire d'entrée dans le premier cycle.

Aujourd'hui, cette ambition d'ouverture et de diversification se met en place grâce aux deux nouvelles voies d'accès, le PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) et la LAS (Licence option Accès Santé).

Les études de santé et au-delà, les professions médicales, accueillent désormais de nouveaux profils, dotés de sensibilités disciplinaires différentes, ce qui va modifier en profondeur la manière de prodiguer et de recevoir des soins dans notre pays tout en élargissant considérablement l'horizon des étudiants.

Le déploiement de la réforme avait pour ambition d'offrir deux garanties aux étudiants :

- une égalité de traitement par rapport aux sessions précédentes;
- davantage de chances de réussite pour les "primants" sur tout le territoire.

Cette réforme s'est traduite par une **augmentation de 22 % des places en parcours PASS/LAS à Aix-Marseille Université et de 48 % à l'Université Côte d'Azur**, par rapport au nombre de places en PASS/LAS qui auraient été offertes si le numerus clausus était resté inchangé.

Au **niveau national cette hausse a représenté 14 %**.

## Promouvoir l'engagement étudiant dans le Service Civique

Près de 80 établissements, universités et CROUS, accueillent chaque année des volontaires sur 3 axes majeurs :

- l'accompagnement à l'orientation par les pairs
- l'inclusion des étudiants en situation de handicap
- le déploiement d'actions culturelles dans les campus et le développement de la vie étudiante

Il y a une hausse du nombre de volontaires de 145 000 à 165 000 en 2020 (+20 000), puis 245 000 en 2021 (+80 000), par une révision à la hausse des agréments avec les organismes d'accueil, en particulier le secteur associatif.

Le CROUS Aix Marseille Avignon accueillera cette année 30 services civiques principalement chargés de renforcer l'animation dans les cités et résidences.

## **Protéger l'avenir des jeunes et leur insertion professionnelle :**

Le gouvernement a affirmé, dès juillet dernier, la volonté de protéger les jeunes et leur avenir en leur consacrant le premier volet du plan de relance.

**Plan « 1 jeune, 1 solution »** mis en œuvre par les ministères chargés du Travail, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur qui doit permettre de ne laisser aucun jeune sans solution en proposant des mesures adaptées à chaque situation.

Le plan a un financement de **6,8 milliards** d'euros.

Il a été élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, le service public de l'emploi, les services de l'Etat dans les territoires, associations de jeunes et d'apprentis, de représentants des élus locaux, entreprises...et ancré dans les territoires.

## **Innovation**

Le plan « **L'esprit d'entreprendre** » fait de l'entrepreneuriat étudiant une priorité en reconnaissant des formes variées, en encourageant la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en proposant une certification des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs.

Une enveloppe de 15 millions d'euros sur 3 ans est prévue.

Pour généraliser la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et accompagner des jeunes entrepreneurs, un appel à projets « L'esprit d'entreprendre » en juin 2020 est lancé pour soutenir les projets les plus ambitieux de développement des PEPITE (Réseau des étudiants-entrepreneurs) de France Métropolitaine et d'Outre-mer.

Il vise à mobiliser un maximum d'établissements d'enseignement supérieur pour organiser une stratégie de territoire à travers leur PEPITE afin qu'ils réussissent un passage à l'échelle significatif en nombre d'étudiants sensibilisés et initiés à l'entrepreneuriat.

**5 millions d'euros** par an pour soutenir la création d'entreprises chez les jeunes.

Le CROUS Aix Marseille Avignon a soutenu en 2021 le dispositif « Les Idéesfricheurs » porté par le pôle PEPITE Provence, en conduisant une quarantaine d'étudiants de tout le territoire à mener une réflexion prospective et innovante sur le thème « Comment pouvons-nous accompagner chacun à vivre pleinement sa vie étudiante en 2040 ? »

## **Le Contrat de Plan Etat Région 2021-2027**

Les effets positifs des financements issus du plan de relance devraient être amplifiés par les financements qui découleront du contrat d'avenir Etat-région 2021-2027, signé le 5 janvier dernier par le Premier ministre et le président de la région, dont la déclinaison opérationnelle, sous forme de contrat de plan Etat-Région, est en cours d'élaboration.

L'Etat et la Région œuvrent pour une mise en œuvre rapide du nouveau CPER 2021 - 2027, dans le contexte de crise sanitaire et économique. Il est en cours de finalisation et devrait être signé fin 2021.

Concernant l'immobilier du volet « Enseignement Supérieur », incluant la vie étudiante (logements CROUS), la participation de l'Etat MESRI s'établit à 82,37 M€ au total. La participation de la Région est de 63 M€.

Plus de 60 dossiers ont été déposés en région pour un montant total de près de 600 M€, dont environ 120 M€ pour la vie étudiante.

Outil essentiel d'aménagement du territoire, il permettra de poursuivre la rénovation des campus afin d'améliorer les conditions d'étude et la recherche.

Les projets ont été déclinés suivant 4 axes de priorisation :

1. Le développement de campus durables et attractifs au service de la transition environnementale ;
2. Le soutien à l'innovation et la transition numérique, par le développement de campus connectés ;
3. La santé, une priorité transversale ;
4. La consolidation et la diversification de l'offre de logements étudiants.

La sélection des projets immobiliers s'est appuyée sur des analyses multicritères prenant en compte :

- Les priorités des opérateurs, en adéquation avec les axes de contractualisation ;
- La capacité des porteurs à réaliser et la soutenabilité économique des projets, en articulation avec le plan de relance ;
- L'état de l'existant, l'ampleur des besoins, les nécessités éventuelles de rattrapage ;
- L'équilibre entre territoires, et entre opérateurs suivant les surfaces de patrimoine et le nombre d'étudiants.

Souhaitant envoyer un signal fort à destination de la jeunesse un premier protocole d'accord ciblé sur la vie étudiante a été finalisé au printemps dernier, dans un contexte, où la situation des étudiants déjà préoccupante, s'est trouvée aggravée tant sur le plan économique, social, sanitaire, que psychologique.

Il a été prévu à ce titre de consacrer une participation CPER ETAT / REGION de 20 M€, à la réalisation de projets prioritaires de construction de logements étudiants sous maîtrise d'ouvrage CROUS qui permettront d'accroître l'offre de logements de plus de 1100 :

+ 600 à Marseille,

+ 80 à Avignon Agroparc,

+ 396 à Nice,

+ 53 à Toulon.

# AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ETUDIANTS

## *Préservation du pouvoir d'achat des étudiants à la rentrée 2021*

### *Gel des frais d'inscription à l'université*

Suite à la crise sanitaire, le **montant des frais d'inscription** à l'université est **gelé** pour la deuxième année consécutive :

- 170 euros pour la licence,
- 243 euros pour le master,
- 380 euros pour le doctorat.

L'État prend en charge le reste du coût réel de la scolarité des étudiants.

La dépense moyenne est de **10 000 euros** par an et par étudiant, tous cycles confondus.

### *Aides exceptionnelles pour répondre à la crise sanitaire*

- **Gel de l'indexation des loyers dans les cités universitaires**

Le maintien de la non-indexation des loyers des résidences universitaires gérées par les Crous sur l'indice de référence des loyers, décidée en 2020, est prévu jusqu'à la rentrée 2021, et prolongée jusqu'à la rentrée 2022 afin de préserver le pouvoir d'achat des étudiants.

Le montant des loyers et des charges dans les quelques 4 524 logements proposés par le Crous dans l'académie n'a pas augmenté depuis 2015. La redevance mensuelle d'une chambre rénovée dans la résidence étudiante Jean Médecin à Nice est de 248 euros, aides au logement non déduites.

- **Renforcement des aides spécifiques attribuées par les Crous**

En novembre 2020, la ministre Frédérique Vidal a annoncé un fort accroissement du fonds des aides d'urgences des Crous par rapport à la dotation d'avant-crise, à destination de tous les étudiants, boursiers ou non-boursiers. Cela s'est accompagné de mesures de simplification dans l'octroi de ces aides exceptionnelles.

- **Favoriser la réussite et le lien social**

→ 20 référents étudiants sont recrutés dans les 18 résidences du Crous Nice-Toulon pour permettre à tous les résidents de maintenir un lien social.

→ Une psychologue, embauchée par le Crous Nice-Toulon, supervise le réseau des référents étudiants et complète les dispositifs de soutien psychologique mis en place avec les bureaux d'aide psychologique universitaire et l'association SPS

→ Le Crous a prêté des ordinateurs aux étudiants suivis par le service social qui en avaient besoin. Dans le cadre des actions menées par la Banque du numérique par la CPAM une trentaine d'autres ordinateurs ont été mis à disposition des étudiants.

- **Encourager la vaccination**

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Sud, les universités et le Crous ont déployés dans les résidences étudiantes un programme de dépistage antigénique (à résultat rapide) couplé à des actions de prévention sur le respect des gestes barrière.

→ 12 résidences ont accueilli les équipes médicales de la Croix blanche et les jeunes chargés de l'animation du stand prévention de l'association Avenir Santé depuis novembre 2020.

### ***Aides financières : bourses sur critères sociaux, aides complémentaires, aides spécifiques***

Pour la troisième année consécutive, les bourses sur critères sociaux seront revalorisées en 2021.

Cela représente une augmentation de 3,3 % sur trois ans.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des boursiers, il a été décidé de maintenir cette augmentation au-dessus du taux d'inflation annuel.

Les Crous mettent depuis 2018 les bourses en paiement avant le 5 du mois (à partir d'octobre) auxquelles s'ajoute le délai bancaire d'une dizaine de jours pour versement effectif sur le compte bancaire de l'étudiant.

Pour tous les dossiers qui ont été complétés avant la fin du mois de juillet, les étudiants bénéficient d'un versement anticipé de leur premier mois de bourse dès la fin du mois d'août, afin de mieux préparer la rentrée.

Dans la région académique, ce sont ainsi **20 724 étudiants** (soit près d'un quart des boursiers de la région académique), qui ont vu leur compte bancaire crédité début septembre (le premier paiement a eu lieu le 26 août 2021 pour 5 237 étudiants de l'académie de Nice et pour **15 487 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille**).

Au 24 septembre 2021, le nombre d'étudiants dont la bourse a été mise en paiement était de 69,3 % pour le Crous de Nice-Toulon et plus de 80% pour le CROUS d'Aix-Marseille Avignon

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient :

- De l'exonération des droits d'inscription universitaires.
- De l'exonération de la CVEC (ou Contribution de Vie Étudiante et de Campus).
- De la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant Crous.
- Du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires des Crous.

33 856 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille et 18 678 étudiants de l'académie de Nice étaient boursiers en 2020-2021, **soit 52 534 étudiants de l'académie de région**.

Les étudiants non-boursiers en situation de précarité constatée par les services sociaux des Crous pourront également bénéficier du repas à 1€ dans les structures de restaurations gérées par les Crous. Les autres étudiants bénéficieront du tarif social à 3,30 €.

Au 21 septembre 2021, 21 étudiants en ont fait la demande au Crous Nice-Toulon.

Concernant les aides complémentaires sur la région académique :

- **Aide au mérite** (consommation 2020-2021 : **1 011 500 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **1 652 000 €** pour le Crous Aix-Marseille Avignon)  
Aucune démarche particulière à accomplir, le Crous obtient l'information au niveau du rectorat et complète directement le dossier de bourse.

**1 099 étudiants** de l'académie de Nice en ont bénéficié pour l'année universitaire 2020-2021 et 1836 pour l'académie d'Aix-Marseille.

- **Aide à la mobilité master** (budget 2021 : **246 720 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **425 000 M€** pour le Crous Aix-Marseille)

Ce sont ainsi **210 étudiants** de l'académie de Nice et **459** de l'académie d'Aix-Marseille qui en ont bénéficié pour l'année universitaire 2020-2021.

- **Aides spécifiques** (budget prévisionnel 2021 : **1 393 471,50 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **2 500 00 M€** pour le Crous Aix-Marseille)
- **Accompagnement par les services sociaux** : 19 agents des services sociaux sont disponibles dans les CROUS (5 à Nice-Toulon et 14 à Aix-Marseille Avignon) et assurent l'accueil et l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés sociales. Ils permettent ainsi aux étudiants qui en ont besoin d'être aidés dans leurs démarches d'accès aux droits (complémentaire santé, aides au logement, etc.), de bénéficier d'aides alimentaires et/ou financières ou encore de demander un accompagnement social, par exemple en cas de difficultés familiales, afin d'assurer au mieux leur réussite dans leur parcours universitaire.
- **Aide à la mobilité Parcoursup** (consommation 2020-2021 : **181 500 €** pour le Crous Nice-Toulon ; **382 500 €** pour le Crous Aix-Marseille Avignon) :

Les lycéens boursiers éligibles peuvent encore demander cette aide sur <https://amp.etudiant.gouv.fr>.

L'examen du dossier est assuré par les Crous une fois l'inscription administrative effectuée dans l'établissement d'enseignement supérieur.

L'aide à la mobilité Parcoursup est cumulable avec :

- une bourse sur critères sociaux ;
- une allocation annuelle, une aide ponctuelle ;
- une aide à la mobilité internationale ;
- une aide au mérite.

**363 étudiants** de l'académie de Nice et 765 pour l'académie d'Aix-Marseille en ont bénéficié pour l'année universitaire 2020-2021.



## ***Lutte contre la précarité étudiante : les aides apportées aux étudiants depuis le début de la crise***

La précarité étudiante n'est pas apparue le 14 mars 2020, date de fermeture des établissements d'enseignement supérieur, néanmoins elle a été sensiblement accentuée par la « crise COVID » : pertes d'emploi entraînant des difficultés financières, elles-mêmes synonymes de difficultés à se procurer les produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité ou de difficultés à s'acquitter d'un loyer, impossibilité à acquérir le matériel informatique nécessaire au suivi des cours à distance, perte du lien social se traduisant dans certains cas par une détresse psychologique profonde...

L'Etat, sous l'impulsion de Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, mais également de l'ensemble des acteurs locaux, au premier rang desquels les établissements d'enseignement supérieur, les associations et les collectivités territoriales, se sont mobilisés très tôt pour déployer des aides inédites pour accompagner les étudiants dans cette période difficile.

Les actions décidées par le Gouvernement comme le ticket de restauration universitaire à 1 euro le repas, la revalorisation des bourses sur critères sociaux, le gel des frais d'inscriptions et des loyers CROUS, le versement d'aides exceptionnelles de 200 puis de 150 euros, les aides d'urgence, les aides à l'acquisition d'équipements informatiques et de connexion sont autant de dispositifs qui ont permis et permettent encore d'accompagner les étudiants les plus modestes.

La prise en charge des étudiants en situation de mal-être a également été au cœur des mesures déployées, avec un renforcement des services de santé universitaires et des services sociaux au sein des CROUS, le recrutement depuis l'automne de 1600 référents en cités universitaires et le déploiement depuis janvier de 20 000 emplois étudiants supplémentaires pour des missions de tutorat dans les universités ou encore la mise en place, depuis le 1er février, d'un « chèque d'accompagnement psychologique » et, depuis le mois de mars, d'une plateforme nationale [www.santepsy.etudiant.gouv.fr](http://www.santepsy.etudiant.gouv.fr) sur laquelle plus de 1000 psychologues se sont inscrits.

Enfin, sur le front de l'emploi, outre les 21 000 emplois étudiants créés (tuteurs et référents), le Gouvernement a lancé la plateforme « 1 jeune, 1 solution » qui met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un stage, un emploi, ou une formation.

En région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ambition est désormais, à partir de ces solutions de crise, élaborées, dans l'urgence, pour répondre à des situations d'urgence, de construire un dispositif qualitatif, aujourd'hui de prévention et de lutte contre la précarité étudiante, demain de qualité de la vie étudiante.

## ***La Conférence de la vie étudiante en région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et les ateliers « précarité étudiante »***

La conférence territoriale de la vie étudiante en région académique Paca a été installée en novembre 2020.

Elle a vocation à faire émerger et piloter des projets de dimension régionale en cohérence avec le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), et les volets des contrats de site consacrés à la vie étudiante.

Dans cette perspective, elle a compétence pour identifier les véhicules de financement pertinents de ces projets (CPER, appels à projets, plans de relance...).

Elle est un espace d'échange de bonnes pratiques et de dialogue entre l'Etat et les différents acteurs locaux intervenant sur les sujets « vie étudiante ».

Elle a également vocation à intervenir en période de crise (sanitaire ou autre) pour coordonner les différentes actions mises en œuvre dans le domaine de la vie étudiante.

Enfin, cette instance intervient en matière de programmation et de suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) afin de faciliter la coordination de ces actions.

En 2021, la conférence territoriale a travaillé sur deux volets :

- la mise en œuvre d'ateliers consacrés à la lutte contre la précarité étudiante, ville universitaire par ville universitaire, avec le choix de cette granulométrie, car les dispositifs de lutte contre la précarité à Aix-en-Provence ne sont pas les mêmes qu'à Arles, il fallait donc contextualiser les dispositifs ;

- le bilan académie par académie de l'utilisation de la CVEC, en application des textes réglementaires.

Après avoir mené ces deux exercices, elle s'est réunie le 17 juin dernier pour tirer le bilan des actions menées au cours de l'année écoulée. Pas loin de 200 personnes ont participé à cette réunion, essentiellement à distance.

Ce rendez-vous a été l'occasion de dresser un bilan de l'utilisation des fonds CVEC et de proposer un retour d'expérience des projets intéressants et modélisateurs qui ont émergé lors des ateliers « précarité étudiante » organisés dans les villes universitaires suivantes : Marseille, Aix-en-Provence, Avignon, Toulon, Draguignan et Arles. L'idée était de présenter les projets les plus engagés et aboutis et ceux pour lesquels l'essaimage à l'échelle de la région académique était envisageable.

Ainsi, ont été notamment présentés les projets suivants :

- une plateforme intergénérationnelle à Aix-en-Provence,
- une convention entre le Crous et la Ville de Marseille pour proposer aux étudiants en situation de grande détresse un logement temporaire,
- une mise à disposition de logements d'urgence par la ville de Toulon,
- la création d'un « pôle santé » au service de l'ensemble des étudiants avignonnais,
- le déploiement d'une application « Le Degaine » regroupant l'ensemble des aides disponibles pour les étudiants marseillais,
- un dispositif de soutien psychologique par le centre hospitalier Montperrin à Aix,
- l'installation d'une maison des étudiants à Arles,
- la création d'une épicerie solidaire à Avignon...

Enfin, le troisième temps de cette réunion a été consacré à un échange avec Madame Françoise Moulin- Civil, en charge de la mission ministérielle sur la préparation de la rentrée 2021.

La conférence territoriale dispose déjà d'un calendrier pour l'avenir. Les ateliers vont se poursuivre, au moins une fois par an, et vont être étendus à de nouvelles villes universitaires. Au-delà des questions de précarité, l'ambition est de traiter du sujet plus large de la qualité de vie des étudiants.

Cette instance est l'illustration de la volonté du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de construire, dossier par dossier, une coordination territoriale des acteurs locaux.

Les événements ont fait que cette coordination s'est d'abord focalisée sur les sujets de lutte contre la précarité et de vie étudiante, mais ensuite viendra l'important sujet des contrats de site.

L'objectif est que cette coordination produise de la valeur ajoutée en Paca, et les contrats de site peuvent être des outils extrêmement puissants pour cela. Les acteurs qui apprennent à se connaître un peu plus chaque jour auront sans doute beaucoup moins de réticence à s'engager dans de véritables politiques de site avec un contrat dense qui porte des projets majeurs, au centre du développement de l'ESR local et régional.

## *La santé*

### *La Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour améliorer la qualité de vie sur les campus*

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

D'un montant de 92 euros, cette contribution est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription à une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur.

Certains étudiants, parmi lesquels les boursiers et les réfugiés, sont exonérés du paiement de la CVEC.

Les étudiants inscrits dans les lycées ne sont pas concernés par cette contribution, à l'exception de ceux inscrits en CPGE qui devront acquitter cette contribution au titre de leur inscription parallèle en licence, ainsi que les étudiants internationaux présents en France via un programme d'échanges comme Erasmus+.

La CVEC a permis de collecter 1 276 355 euros pour des actions à destination des étudiants de l'académie de région au titre de l'année universitaire 2019-2020, soit 814 814 euros pour l'académie d'Aix-Marseille et 466 541 euros pour l'académie de Nice.

La CVEC favorise aussi la création d'une communauté de la vie étudiante, tous les acteurs (services de vie étudiante, organisations représentatives, associations d'étudiants, étudiants, personnalités qualifiées) étant invités à se réunir afin de décider de l'affectation de cette ressource.

Le Crous Nice-Toulon anime un réseau de 367 acteurs de la vie étudiante intéressés par les différents usages de la CVEC pour l'académie de Nice.

Au CROUS Nice-Toulon, la commission "CVEC - vie de campus se réunit tous les mois pour examiner les projets portés par les associations, les établissements d'enseignement supérieur ou le Crous directement. Les informations utiles sont sur <https://www.crous-nice.fr/culture/commissions-cvec-vie-de-campus/>

Durant la durée de la **crise sanitaire**, les Crous de Nice-Toulon et d'Aix-Marseille Avignon ont continué de **déployer la CVEC pour financer des aides** ponctuelles, des paniers alimentaires et des bons d'achat pour des produits de première nécessité.

Le CROUS d'Aix-Marseille Avignon a porté une attention particulière aux actions menées dans les villes étudiantes éloignées des grands centres universitaires (Digne, Arles, Gap, Salon de Provence, Aubagne...) en renforçant les dispositifs accessibles pour ces étudiants (information, présence d'assistantes sociales, consultation de psychologues...).

Le CROUS d'Aix-Marseille Avignon cible également plus particulièrement dans ses appels à projets, les étudiants inscrits dans des établissements non bénéficiaires d'un reversement de CVEC en allant à la rencontre des établissements concernés. Il finance également le développement d'épiceries solidaires dans l'académie et participe au financement des denrées pour les distributions alimentaires gratuites gérées par différentes organisations étudiantes.

## **Secours alimentaire**

L'action du Crous Nice-Toulon, en matière de secours alimentaire, se poursuit sous la forme d'un partenariat avec les associations Antenne étudiante du Secours Populaire français des Alpes-Maritimes, Secours Populaire français de Toulon et Epicerie solidaire étudiante de La Garde.

Le Crous a par exemple mis son restaurant universitaire Le Coudon et ses agents à disposition des bénévoles de la Fédération des étudiants toulonnais (Fedet) et de leurs partenaires pour **l'organisation d'épiceries solidaires éphémères.**

- Deux distributions alimentaires ont eu lieu au restaurant universitaire Le Coudon à l'initiative de CLAE de La Garde, supermarchés Utile, Banque alimentaire, club Kiwanis et FEDET les 9 et 24 février 2021
- 

Lors du premier confinement en 2020, une **épicerie solidaire a été ouverte au cœur de la résidence étudiante Jean Médecin** pour permettre aux étudiants, qui rencontrent des difficultés, de bénéficier gratuitement de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.

Elle est cogérée par le Crous et le Secours populaire français des Alpes-Maritimes.

Le Crous approvisionne l'épicerie en fruits et légumes frais et finance un emploi à temps partiel d'assistante sociale uniquement dédiée à l'accompagnement des étudiants bénéficiaires de l'épicerie.

Le Crous, grâce au concours de la Ville de Nice puis d'associations étudiantes ou des restaurateurs, continue de proposer des colis alimentaires aux étudiants, sur demande.

Le Crous a participé, au côté de la Ville de Nice, aux **travaux de création du restaurant solidaire** de la fédération des associations et corporations étudiantes Face 06.

Ce restaurant gratuit est situé à Nice et sera ouvert le soir à tous les étudiants, lorsque les conditions sanitaires. Il a été inauguré le 5 mars dernier.

- Participation du Crous pour un montant de 35 000 euros aux travaux du restaurant solidaire pour les étudiants de Face06

## **Installation de 14 distributeurs de protections périodiques pour lutter contre la précarité menstruelle**

La précarité menstruelle est le manque d'accès, par manque de moyens matériels, à des protections hygiéniques en nombre suffisant pour avoir une hygiène décente.

La précarité et les difficultés d'accès aux biens et services de première nécessité constituent des facteurs de vulnérabilité supplémentaire, en particulier, pour les femmes.

La privation des produits de base que sont les protections menstruelles peut, en effet, avoir des conséquences hygiéniques et sanitaires importantes, mais également des impacts en termes d'estime de soi et d'insertion socio-professionnelle.

Le Crous Nice-Toulon, l'Université de Toulon, Université Côte d'Azur, la Fédération des étudiants toulonnais (FEDET) et Fédération des associations et corporations étudiantes des Alpes Maritimes (FACE 06) se sont mobilisés pour mettre en place un réseau de distributeurs gratuits de protections périodiques, respectueuses de l'environnement.

Ce réseau a été symboliquement inauguré le 8 mars 2021, à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, à Nice et à La Garde. Les distributeurs sont déployés sur l'ensemble des campus universitaires et des résidences Crous.

16 distributeurs de protections périodiques installés :

- 11 distributeurs en résidence Crous ;
- 5 distributeurs sur les campus de Nice, SophiaTech et Toulon.

## **Permanences psy en présence dans les résidences et soutien à distance pour tous les étudiants**

Des permanences psychologiques en résidences sont assurées depuis plus de 10 ans par le Bureau d'aide psychologique (Bapu) de Nice.

L'Université de Toulon a créé un Bapu et des permanences sont également assurées dans la résidence du Coudon sur le campus de La Garde.

Pendant les périodes de confinement le Bapu a poursuivi son soutien à distance et a repris en présentiel dès que cela a été possible.

Subventions du Crous Nice-Toulon aux Bapu de Nice et de Toulon pour les permanences psychologiques à hauteur de 71 000 € en 2021 :

- subvention de 31 000 € pour le Bapu Nice ;
- subvention de 40 000 € pour le Bapu Toulon.

Depuis février 2021, le Crous propose également une ligne d'écoute téléphonique pour tous les étudiants de l'académie de Nice, en collaborant avec l'association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS).

Cette association est reconnue d'intérêt général et experte dans le soutien et l'accompagnement psychologique des professionnels et étudiants en santé.

Avec la crise sanitaire et face à la détresse psychologique d'une partie des étudiants, l'association SPS élargit son dispositif d'aide à l'ensemble de la population étudiante et notamment à celle de l'académie de Nice.

La plateforme d'appel de SPS est anonyme, confidentielle, gratuite et disponible 24h/24 et 7j/7.

Deux solutions pour y accéder, facilement, partout et à tout moment :

- un numéro vert au 0 805 23 23 36 ;
- une application mobile « Asso SPS ».

Les différentes propositions d'aide psychologique sont référencées sur le site internet du Crous à l'adresse <https://www.crous-nice.fr/aides-sociales/aide-psychologique/>

### **Séances de sophrologie et méditation de pleine conscience**

Depuis plusieurs années, le Crous propose aux étudiants des séances de sophrologie et de méditation de pleine conscience pour lutter contre le stress.

Depuis le premier confinement et jusqu'en juin 2021, les séances ont été proposées toutes les semaines et en direct sur la page Facebook et le compte Instagram du Crous (@crousnicetoulon) et sur le groupe Facebook Chill Ton Crous.

Elles vont reprendre en présence à partir du mois de novembre 2021.

- Entre 300 et 400 vues chaque semaine lors des séances de sophrologie et de méditation de pleine conscience sur Facebook et Instagram

### **Actions de prévention santé / bien-être en résidences avec la LMDE**

Depuis le 1er février 2021, des jeunes Relais Santé de la LMDE vont à la rencontre des étudiants logés en résidence Crous dans le cadre du lancement du dispositif Cité Zen.

A l'initiative de la LMDE et en partenariat avec le Crous et avec le soutien de l'ARS Paca et la Région Sud, Cité Zen est une action de prévention destinée à rompre l'isolement, repérer et contribuer à diminuer la détresse psychologique d'étudiants vivant dans les résidences étudiantes ; informer les étudiants sur le système de santé et les parcours de soins afin de favoriser l'accès aux droits et l'adoption de comportements favorables à la santé et au bien-être.

- porte-à-porte en résidence avec le dispositif Cité Zen dans toutes les résidences ;
- stands d'information et de prévention dans les halls des résidences depuis le 20 janvier 2021. Il s'agit des Before du Crous, également en partenariat avec la LMDE.

## **Mise en place d'un dispositif de coaching individuel pour lutter contre le décrochage scolaire**

Le Crous et l'association ECTI Côte d'Azur (réseau de bénévolat sénior de compétences) ont mis en place un dispositif de coaching individuel et d'accompagnement méthodologique accessible à tous les étudiants sur simple demande.

Les bénévoles d'ECTI sont d'anciens ou actuels enseignant, DRH, manager, coach professionnel, recherche et développement clinique.

Les sujets principaux traités :

- l'accompagnement à la recherche d'un stage, d'un apprentissage en alternance, d'un job ou d'un premier emploi et conseils à l'entrée dans le monde du travail ;
- la lutte contre l'isolement et le décrochage ;
- des cours de français pour les étudiants internationaux, du soutien à la rédaction en français et de l'accompagnement en diverses langues étrangères (anglais, allemand, espagnol).

## **Installation de bornes de réparation de vélos en résidences**

Dans le cadre du soutien des mobilités douces, le Crous a installé une borne de réparation de vélos dans les résidences niçoises Baie des Anges, Jean Médecin et Montebello et dans la résidence du Coudon sur le campus de La Garde.

## **La restauration**

Depuis le 1er septembre 2021, les étudiants en situation de précarité peuvent demander à bénéficier, comme les étudiants boursiers, du repas à 1€ dans les restaurants et les cafétérias des Crous.

Deux tarifs sont proposés pour le repas à tarif social : 1 € pour les boursiers et les étudiants en situation de précarité, 3,30€ pour les étudiants non boursiers.

Jusqu'alors ce repas coûtait 3,30€ à chaque étudiant, et ce grâce à une contribution significative de l'Etat qui permettait d'en baisser fortement le prix (chaque repas produit coûte en moyenne à minima le double).

- Pour bénéficier de cette tarification, l'étudiant doit obligatoirement activer son compte Izly sur <https://mon-espace.izly.fr> Le statut de boursier est alors détecté automatiquement, lors du passage en caisse. C'est simple : le compte est activé, le compte est crédité et Izly doit alors être systématiquement utilisé pour bénéficier de ce tarif.

Les étudiants en situation de précarité peuvent faire une demande directement en ligne sur le site internet du Crous Nice-Toulon à l'adresse <https://www.crous-nice.fr/restauration/modes->



[de-paiement/repas-a-tarif-social/](https://dae.lescrous.fr) ou déposer une demande simplifiée sur un site dédié : <https://dae.lescrous.fr>

Le CROUS Aix Marseille Avignon met en place un nouveau service « CROUS and Go » permettant aux étudiants et personnels de commander leur repas en ligne et de le récupérer dans différents points d'entrée. Le dispositif démarrera à la rentrée sur le campus de Luminy et sera progressivement déployé sur d'autres campus.

### **Les rénovations de restaurants**

L'été, en raison de l'absence des étudiants, est la période propice aux **travaux de rénovation et d'amélioration de la restauration universitaire**.

Quatre chantiers de travaux ont lieu simultanément en juillet et août 2021 au Crous Nice-Toulon, dont deux à l'Unité centrale de production (UCP) Nice Centre, un au restaurant Montebello à Nice et un enfin un à La Garde au restaurant du Coudon.

La capacité de stockage des chambres froides de la cuisine centrale (UCP) est agrandie, ce qui permet de répondre à la fréquentation croissante des structures de restauration et de renforcer la sécurisation de l'hygiène alimentaire dans ces locaux neufs.

Un nouveau local de pâtisserie a été créé permettant ainsi de produire dès début octobre davantage de desserts "maison" dans les sites de restauration livrés.

Et enfin, les deux derniers chantiers ont lieu dans le restaurant Montebello à Nice et dans le restaurant du Coudon à La Garde.

Il s'agit de la réalisation de la seconde tranche des travaux de rénovation.

Elle comprenait l'installation de nouvelles lignes de distribution (vitrines réfrigérées, plaques à snacker, rôtisserie, friteuse et wok) et du mobilier neuf.

A Aix-en Provence, le Restaurant Universitaire des Arts et Métiers a rouvert à la rentrée 2021 après 2 ans de travaux et peut donc de nouveau accueillir dans un cadre environnement totalement modernisé les étudiants des Arts et métiers, des lycées voisins mais aussi de l'IEP ou de l'INSPE.

### ***Le programme d'actions pour le bien-être des étudiants***

L'usage de la CVEC est multiple et varie en fonction des besoins locaux en matière de vie étudiante.

Pour le CROUS d'Aix-Marseille Avignon, la CVEC a permis de financer en 2020/2021 :

- une offre de soutien psychologique en présentiel et en distanciel dans l'ensemble des villes étudiantes (Aix en Provence, Avignon, Marseille mais aussi Digne, Gap, Arles, Salon de Provence ou Aubagne) ainsi que des veilles hebdomadaires dans l'ensemble des résidences et des liveFacebook pendant le confinement ;
- des séances de yoga, de danse et de zumba en salle puis en live Facebook pendant le confinement ;

- des formations aux premiers secours et la préparation du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) ;
- la participation au financement de la création de l'Agoraie Marseille Luminy ;
- des actions de promotion de la santé et de lutte contre les addictions organisées dans les RU et lors d'évènements festifs ;
- l'installation d'équipements sportifs en plein air dans 6 cités ou résidences universitaires à Aix et Marseille ;
- le soutien à de nombreux projets d'initiative étudiante, notamment d'animation ou d'équipements d'espaces de convivialités dans différents campus.

## *Renforcer l'offre de logements*

Le gouvernement a déployé un programme ambitieux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements étudiants durant le quinquennat, avec une participation active du réseau des Crous.

De nombreux dispositifs ont également été mis en place pour aider les étudiants dans leur recherche de logement dans le parc privé.

Le gouvernement a déployé un programme ambitieux de réhabilitation et de construction de nouveaux logements étudiants durant le quinquennat, avec une participation active du réseau des Crous.

De nombreux dispositifs ont également été mis en place pour aider les étudiants dans leur recherche de logement dans le parc privé.

Aujourd'hui en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre de logements étudiants à caractère social est d'environ 23 250 pour 172 000 étudiants, soit un taux d'équipement de 13,52 % (contre 8 % au plan national). Ce taux d'équipement reste insuffisant au regard des nombreuses demandes de logements non satisfaites.

Pour faire face à des situations de précarité d'un nombre croissant d'étudiants, Il est apparu nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, d'instaurer un dialogue partenarial et mettre en œuvre une stratégie concertée afin de développer une offre nouvelle de logements tant pour les étudiants que pour les jeunes actifs.

Les actions engagées :

### **1) Associer les Observatoires Territoriaux du Logement Etudiant (OTLE)**

Les services de la DREAL et des DDTM concernées, en lien avec les services des rectorats et des CROUS, ont instauré un partenariat avec les trois observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE) de la région.

Ces rencontres ont permis pour chaque territoire de partager les premiers éléments de diagnostic en matière de logements étudiants.

### **2) Mise en place de l'instance régionale de pilotage du « plan 60 000 logements étudiants »**

Intégrée à la commission n°2 du CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement), cette instance a été l'occasion de présenter aux acteurs :

- le contexte du « plan 60 000 logements étudiants »,

- les évolutions réglementaires et les outils disponibles pour produire des logements étudiants et jeunes actifs
- le bilan de la programmation et les perspectives à l'horizon 2022

L'objectif est de diagnostiquer les besoins en logements étudiants dans les différents territoires de notre région pour cibler les efforts de production.

Préalablement, il est nécessaire pour cela de :

- connaître l'offre existante publique, privée, CROUS (diffus, résidence, collective, colocation, cohabitation intergénérationnelle...);
- créer une culture commune en partageant les données et en proposant des pistes d'action pour soutenir cette politique de développement du logement ;
- prendre en compte la mobilité et les différents besoins de l'étudiant au cours de son cursus.

Les résidences Crous accueillent en priorité des étudiants boursiers ainsi que des étudiants internationaux, des jeunes en alternance et des stagiaires.

Un parc locatif de 15 697 places pour l'académie de région réparties comme suit :

**10 982 sur l'académie d'Aix-Marseille**

- 5 126 à Aix en Provence
- 5 160 places à Marseille
- 696 à Avignon

**4 715 sur l'académie de Nice**

- 3 195 à Nice
- 552 places à Sophia-Antipolis-Cannes
- 968 sur le bassin toulonnais

**La construction de deux résidences universitaires est en cours en 2021 :**

- Avignon (82 logements), livraison prévue en 2022 ;
- Marseille (200 places en colocation), livraison prévue à la rentrée 2022.

**Une campagne de recherche des fonciers publics disponibles** – essentiellement universitaires - pouvant accueillir des opérations de construction de logements étudiants a été réalisée. Les opportunités identifiées permettraient de porter à plus de **1700**, le nombre de logements supplémentaires pouvant être réalisés à l'horizon du nouveau CPER sur les villes de d'Aix en Provence Marseille, Nice, Toulon et Avignon.

**Réhabilitation complète de la plus grande résidence étudiante de Nice**

La **réhabilitation des 366 chambres des bâtiments E et F** de la plus grande résidence étudiante niçoise, la résidence Jean Médecin, débutera pendant l'été 2022.

Il s'agit des logements non rénovés du parc immobilier du Crous Nice-Toulon.

La totalité des résidences traditionnelles de l'académie de Nice aura bénéficié d'une réhabilitation avec intégration dans chaque chambre, d'une cabine tri-fonction.

- Eté 2022 : début de la dernière tranche des travaux de réhabilitation de la résidence Jean Médecin

Réhabiliter des logements, offrir un cadre de vie agréable assorti de locaux communs qui favorisent la socialisation et le partage, représente un réel soutien pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur des étudiants dont les revenus sont moindres.

La **création du tiers lieu, InterMed'**, au cœur de la résidence étudiante Jean Médecin illustre parfaitement cette volonté.

InterMed' a été financé intégralement par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), acquittée par les étudiants en formation initiale inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ce nouvel espace de vie collective, situé dans l'ancien foyer de 140 m<sup>2</sup> de la résidence, est destiné à favoriser les rencontres et les échanges des résidents de manière informelle, ludique et créative.

InterMed' a été conçu dans une démarche de Design Thinking plaçant les étudiants au cœur de la réflexion.

Ainsi, un groupe de travail constitué d'étudiants, de volontaires en service civique et d'agents du Crous s'est réuni afin de mieux comprendre les activités et les besoins au quotidien des étudiants, et aussi d'écouter les agents du Crous qui participent à la vie de la résidence.

Des entretiens et un atelier, animé par Itinéraire Bis une agence de design globale, ont été réalisés. Ceux-ci ont montré l'importance d'associer au lieu des programmes d'animation et de le concevoir comme un espace où l'on peut réaliser plusieurs activités, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Ensuite, une enquête sur les usages de l'ancien foyer et les souhaits pour le nouveau lieu, accompagnée d'une vidéo de simulation du projet, ont été envoyés aux résidents en juillet 2020.

Sur les 45 étudiants répondants, 91% ont trouvé le projet pertinent.

- La réhabilitation du tiers lieu InterMed' a coûté un peu plus de 40 000 euros (soit 285 euros le m<sup>2</sup>) et a été intégralement financé par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

### **Création de nouveaux logements au cœur du campus Valrose**

La résidence étudiante Montebello, du fait de son implantation au cœur du parc Valrose, fait partie des résidences les plus demandées par les étudiants à Nice.

A l'occasion des travaux de réhabilitation du bâtiment administratif, 7 nouveaux studios pour étudiants pourront être créés.

Ils disposeront notamment d'une douche, d'un WC et d'un coin cuisine individuels diversifiant ainsi l'offre d'hébergement de cette résidence, aujourd'hui essentiellement composée de chambres.

- Création de 7 nouveaux studios dans la résidence Montebello à Nice

### **Modernisation des systèmes de chauffage des résidences étudiantes Saint Antoine et Montebello**

90% des "petits" travaux d'économies d'énergie, financés dans le cadre du programme d'investissement du Plan de relance pour l'amélioration énergétique des bâtiments de l'Etat, ont été réalisés durant l'année 2020-2021 dans les résidences Baie de Anges et Le Coudon, et les restaurants Hélios, Montebello, Nice Centre et Carlone.

Les systèmes de chauffage des résidences étudiantes Montebello et Saint Antoine à Nice seront également modernisés grâce à ces crédits.

Les logements du CROUS d'Aix-Marseille Avignon ont tous fait l'objet de travaux de mise en accessibilité. A Marseille, la cité Galinat est actuellement en cours de réhabilitation pour une réouverture de 318 chambres à partir de la rentrée 2022.

### **Des outils pour trouver son logement**

- **Lokaviz.fr**, première plateforme d'offres d'hébergement pour les étudiants Lokaviz.fr, la centrale du logement étudiant non commerciale, propose des offres, tant dans les résidences Crous que dans le parc privé.

Elle permet de faire gratuitement une recherche et de consulter les annonces.

Certaines offres sont labellisées par les équipes Crous, répondant ainsi à certains critères : respect des critères réglementaires du logement décent (surface, sécurité etc.), performance énergétique des bâtiments, montant du loyer, des charges, et des éventuelles prestations, respect des bonnes pratiques en matière de rapports locatifs entre le bailleur et le locataire, localisation à proximité des campus des équipements sportifs et culturels.

- **Visale**, une aide au cautionnement locatif.

Service proposé par Action logement, la garantie Visale offre à tous les étudiants majeurs, sans conditions de ressources, une caution locative gratuite pour tout type de logement : résidences pour étudiants, logements indépendants ou chez l'habitant, colocations, appartements, studios, chambres.

### **Améliorer les conditions d'études : l'immobilier universitaire**

**Dans l'académie d'Aix-Marseille, afin d'améliorer les conditions d'études dans l'immobilier universitaire, de nombreuses opérations ont été menées principalement dans le cadre du plan campus et des CPER.**

Le Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et le Plan Campus arrivent aux termes de leurs réalisations.

Trois opérations d'envergure pilotées par le Rectorat (Maitrise d'ouvrage DRAPIE) sont en cours d'exécution (démarrage des travaux avant la fin d'année pour des livraisons sur 2022 et 2023) :

- Site Pasteur Avignon : Création de la Villa Créative.
- Ecole Centrale Marseille : Création du Marseille Creativity Center.
- Site Jules Isaac Aix en Provence : regroupement de deux IUT.

Deux opérations importantes du CPER 2015 portées par AMU sur les campus Marseille Saint Charles et Marseille Saint Jérôme doivent également démarrer en travaux d'ici fin 2021 pour une livraison fin 2022.

Enfin, le nouveau Campus de Pauliane à Aix en Provence va poursuivre son aménagement par la création de la Faculté d'Economie et de Gestion à l'horizon (dans le cadre du Plan Campus) en complément du bâtiment MEGA (regroupant les chercheurs en économie) et de la résidence étudiante du CROUS.

## **Le plan de relance**

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, qui a engendré un ralentissement brutal de l'activité économique, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise sanitaire, des mesures inédites de soutien aux entreprises.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le gouvernement.

En articulation avec le CPER, un des objectifs stratégiques de ce plan permettra d'accompagner la transition énergétique et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments des Campus.

Ce plan de relance constitue notamment une opportunité pour la rénovation de l'immobilier universitaire.

Il a en effet été décidé d'engager un vaste programme de rénovation des bâtiments publics visant à soutenir le secteur de la construction et à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, conformément aux dispositions de la loi Elan de 2018 et de son « décret tertiaire ». Cette ambition se traduit notamment par un objectif de réduction de 40 % de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher composant leur parc à l'horizon 2030 par rapport à celle constatée après 2010.

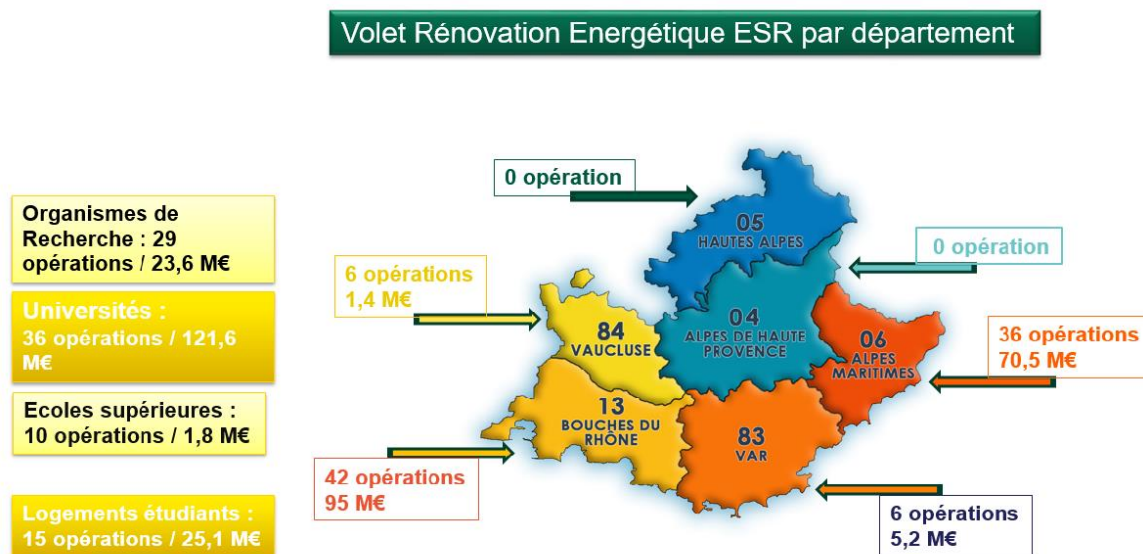
Le décret concerne notamment l'enseignement supérieur, caractérisé à l'échelle nationale par un parc de 18,5 millions de m<sup>2</sup> dont une large partie est qualifiée de vétuste.

## **Les financements issus du plan de relance en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

L'année 2021 a été marquée par la mise en chantier des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « rénovation énergétique » du plan de relance déployé par le Gouvernement, qui concernait les bâtiments des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les bâtiments des CROUS.

A ce titre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a obtenu une enveloppe de plus de 172 millions d'euros, soit un septième de l'enveloppe nationale et 60% de l'enveloppe régionale des deux appels à projets cumulés. Plus de 61 millions d'euros ont été attribués à Aix-Marseille Université, plus de 54 millions d'euros à Université Côte d'Azur et plus de 25 millions d'euros aux deux CROUS de la région académique.

Quant à la répartition territoriale de cette enveloppe, elle était la suivante :



Ce formidable succès est le résultat d'une intense préparation par l'ensemble des opérateurs, en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

Les financements ainsi obtenus vont avoir un impact significatif sur la transformation du paysage de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région, au bénéfice des étudiants, des chercheurs mais également des personnels des établissements.

Nous pouvons également attendre de la réalisation de ces projets des effets très positifs sur l'économie et la compétitivité de la région, compte tenu du grand nombre de chantiers qui vont être engagés et du renforcement de l'attractivité des sites rénovés pour les étudiants nationaux et internationaux, les chercheurs ou les start-up...

Ainsi qu'un impact social fort, avec la rénovation de résidences universitaires dégradées ou la réhabilitation de bâtiments situés dans des quartiers sensibles, pour lesquels la présence d'une activité universitaire est essentielle.

Enfin, un véritable effet de levier va s'opérer sur la recherche avec des projets portés par des organismes tels : CNRS, IFREMER, INRAE, CEA, INRIA, INSERM ou IRSN qui ont été retenus.

Ces premiers effets positifs devraient être amplifiés par les financements qui découleront du contrat d'avenir État-région 2021-2027, signé le 5 janvier dernier par le Premier ministre et le président de la région, dont la déclinaison opérationnelle, sous forme de contrat de plan Etat-Région, est en cours d'élaboration.

Plan de Relance : Résultats ESR PACA appel à projets rénovation énergétique

	<5M€	>5M€	Total	%
AMU	4 515 282,00 €	56 690 382,00 €	61 205 664,00 €	36,1%
Avignon Université	1 005 983,00 €	- €	1 005 983,00 €	0,6%
ECM	755 040,00 €	- €	755 040,00 €	0,4%
ENSAM	150 000,00 €	- €	150 000,00 €	0,1%
UCA	11 107 700,00 €	43 378 000,00 €	54 485 700,00 €	32,1%
UNTL	4 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €	2,4%
CNRS	1 592 285,00 €	12 196 843,80 €	13 789 128,80 €	8,1%
INSERM	1 474 452,00 €	- €	1 474 452,00 €	0,9%
CEA	1 809 000,00 €	- €	1 809 000,00 €	1,1%
INRAE	1 302 000,00 €	- €	1 302 000,00 €	0,8%
INRIA	231 756,00 €	- €	231 756,00 €	0,1%
IFREMER	255 383,47 €	- €	255 383,47 €	0,2%
IMEV	3 363 983,00 €	- €	3 363 983,00 €	2,0%
IRSN	606 000,00 €	- €	606 000,00 €	0,4%
CROUS AIX MARSEILLE AVIGNON	7 080 000,00 €	7 450 000,00 €	14 530 000,00 €	8,6%
CROUS NICE TOULON	1 128 895,00 €	9 457 355,00 €	10 586 250,00 €	6,2%
<b>Total</b>	<b>40 377 759,47 €</b>	<b>129 172 581 €</b>	<b>169 550 340,27 €</b>	<b>100%</b>

	<5M€	>5M€	Total	%
Enseignement supérieur	21 534 005 €	100 068 382 €	121 602 387,00 €	71,7%
Recherche	10 634 859 €	12 196 844 €	22 831 703,27 €	13,5%
Vie étudiante	8 208 895 €	16 907 355 €	25 116 250,00 €	14,8%
<b>Total</b>	<b>40 377 759 €</b>	<b>129 172 581 €</b>	<b>169 550 340,27 €</b>	<b>100%</b>

**Quelques projets emblématiques retenus au titre de l'appel à projets « rénovation énergétique » des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des bâtiments des CROUS**

Parmi les projets les plus importants retenus au titre de l'appel à projets « rénovation énergétique » deux sont portés par les CROUS de Nice-Toulon et d'Aix-Marseille-Avignon et vont permettre de rénover les résidences universitaires de la Cité des douanes à Marseille et Jean Médecin à Nice.

Ils répondent ainsi à une priorité nationale en faveur du logement étudiant, pleinement partagée au niveau local.

Six projets, dont les montants sont supérieurs à 5 millions d'euros, vont permettre la rénovation de campus universitaires stratégiques d'Aix-Marseille Université (AMU) et d'Université Côte d'Azur (UCA) :

- le projet de rénovation de l'un des principaux campus d'AMU : le campus St Charles, centre névralgique de la faculté de sciences, qui accueille près de 10 000 étudiants, situé dans un quartier sensible de Marseille pour lequel la présence d'une activité universitaire est essentielle ;

- le projet de rénovation du bâtiment « Pharmacie » du campus santé de la Timone, qui permettra la réalisation de travaux d'envergure, en cohérence avec l'objectif de réhabilitation de ce quartier de Marseille et avec l'ambition de renforcer le dynamisme et l'attractivité du site en permettant l'accueil d'unités de recherche et de start-up ;



- le projet de rénovation du campus « Santé Nord » d'AMU, également situé dans un quartier sensible de Marseille, qui participe à la réalisation de l'objectif prioritaire de renforcement du « pôle santé » de l'université, car ce campus accueille l'ensemble des formations paramédicales, désormais « universitarisées », et abritera le nouveau centre de simulation médicale.

- le projet de rénovation du campus Valrose, campus le plus important de la Côte d'Azur, qui représente un investissement primordial pour l'avenir car il abrite l'essentiel des laboratoires de l'université, dont l'activité est tournée vers la recherche en matière de développement durable. Plus de 1000 chercheurs y travaillent pour préserver le monde de demain ;

- le projet de rénovation du campus Trotabas à Nice, qui occupe une place particulière dans le paysage régional car il est un véritable lieu de convergence entre l'enseignement, le monde économique et, notamment, le secteur du tourisme, le monde judiciaire, les acteurs institutionnels locaux et les collectivités territoriales ;

- le projet de rénovation énergétique du campus Carlone, qui accueille le plus grand nombre d'étudiants : 12 000 et qu'il a vocation à incarner la « signature Côte d'Azur » de l'université, à travers le développement de synergies avec les acteurs locaux du monde des arts et de l'industrie créative et culturelle.

Enfin, Avignon université (AU) va bénéficier du financement de quatre projets pour un montant cumulé de plus d'un million d'euros et l'Université de Toulon (UTLN) a obtenu le financement de la rénovation de l'IUT de la Garde, évalué à 4 millions d'euros.

En plus de la rénovation de campus universitaires, la recherche est particulièrement soutenue puisqu'un projet de plus de 12 millions d'euros porté par le CNRS a également été retenu ainsi que des projets plus modestes portés également par le CNRS mais aussi l'IFREMER, l'INRAE, le CEA, l'INRIA, l'INSERM ou l'IRSN pour un montant global d'environ 7,3 millions d'euros.



**RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Contact presse

Stéphanie Denis Laventure,  
responsable du bureau de la communication  
04 42 91 71 10 / 06 89 10 02 55  
[stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr](mailto:stephanie.denis-laventure@ac-aix-marseille.fr)  
[www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr)

